tres filés de fantaisie, la demande a conservé un peu d'activité et ce peu d'activité s'étend également au tivo-fold mohairs. Les filateurs n'ont pas encore terminé l'exécution de leurs anciens contrats, et ont abaissé leur prix autant que cela leur était possible en présence de la valeur de la matière première. La production des étoffes en pièces est considérable, mais les producteurs se plaignent de la trop grande insuffisance des prix. Les étoffes brillantes pour le printemps sont plus en faveur.

Depuis la clôture des dernières ventes publiques, il n'y a eu pour ainsi dire aucune transaction : les cotations peuvent donc être consirées comme nominales.

A Aix-la-Chapelle, le commerce des laines s'est ressenti, en 1883, comme les années précédentes, de la grande concurrence des laines étrangères et de la diminution de la production nationale, puisqu'en dix ans il y a eu une diminution de 5.814.044 moutons dans l'empire allemand.

Les filatures de laine peignée ont été en pleine activité ; mais la concurrence des produits similaires français, anglais, belges a fait baisser les prix.

Les affaires ont été assez bonnes pour les filatures de fils non peignés, du mois de mars au mois d'octobre, époque à laquelle plusieurs établissements ont dû réduire les heures de travail et diminuer le nombre des machines. Les filatures d'Aix-la-Chapelle ne peuvent lutter avec la concurrence belge, en ce qui concerne les fils écrus blancs, surtout pour les numéros ordinaires, et elles réclament une surélévation des droits de douane. Elles se plaignent moins de la concurrence étrangère en ce qui concerne les fils mélangés et de couleur. Les demandes ont porté principalement sur les fils pour tricots. Les résultats de la campagne ont été peu satisfaisants.

Pour ce qui concerne les draps, l'année a été moyenne, sans être rémunératrice. Les exportations aux Etats-Unis ont été d'une valeur de 1,114.889 dollars, un peu moins qu'en 1882. L'exportation avec la France, sans avoir été aussi considérable que l'année précédente, a été toutefois assez importante. La clientèle française se montre encore assez méfiante à l'égard des draps allemands; mais, malgré cette prévention, la fabrique d'Aix se félicite d'avoir pu écouler bon nombre de ses articles en France.

... L'exportation pour les autres pays est restée à peu près la même, sauf pour la Suède où elle a diminué.

Les fabriques de cardes ont été régulièrement occupées en 1883, mais sans rémunération satisfaisante. Il y a eu surproduction non seulement sur le marché national, mais aussi sur les marchés étrangers ouverts à cet article.

Nous extrayons ce qui suit d'un rapport de notre consul à Hambourg :

« Quoique les Anglais et les Français soient encore les maîtres du marché dans les divers Etats de l'Amérique du Sud, au Brésil, l'Allemagne semble peu à peu accaparer les affaires pour les articles suivants : draps, cachemires, flanelles, châles, confections, bonneterie, étoffes pour dames, etc. »

En Autriche-Hongrie, les affaires sur les tissus se maintiennent dans des limites fort restreintes. La vente, à l'occasion de Noël, a été loin de répondre aux espérances que l'on avait conçues. L'exportation pour les provinces du Danube et des Balkans ne prend pas le développement que l'on attendait.

Aux Etats-Unis, tout le monde se plaint de l'année 1884. Les cultivateurs prétendent que, malgré l'abondance de la récolte, ils n'ont retiré aucun bénéfice de la vente de leur blé ; les fabricants ont trouvé difficilement des débouchés pour leurs marchandises ; ils ont été contraints de diminuer les salaires ou d'imposer des chômages à leurs ouvriers. Ces derniers, à leur tour, ont beaucoup moins gagné que d'ordinaire; ils ont restreint leurs dépenses, au détriment de la marche des affaires.

Notre correspondant de Barcelone nous fait un triste tableau de la situation industrielle en Catalogne. A Barcelone, 15.000 ouvriers appartenant à l'industrie textile, sont sans travail; Sabadell, centre lainier important, en compte environ 8.000; Tarrasa, cité naguère encore très prospère par des fabriques de tissus de laine, n'occupe qu'un nombre insuffisant d'ouvriers, 4 ou 5.000 chôment complètement.

Cette crise est surtout due aux tremblements de terre qui ont, ces temps derniers, désolé l'Andalousie. Le commerce de l'Espagne semble frappé de stupeur, la campagne d'été sera nulle dans les centres manufacturiers que nous venons de citer.

A Alroy et à Bejar, l'arrêt de la production est aussi très préjudiciable aux fabricants et aux ouvriers.

Parmi les articles qui forment le fonds du commerce du royaume de Choa, M. Soleillet cite, dans son rapport au ministre, les tissus de laine, drap écarlate, rouge, noir, bleu et vert de toutes qualités, pour manteaux, et la flanelle blanche et de couleur. Le Choa compte 3 millions d'habitants.

M. Paul Soleillet termine son rapport en demandant à M. le ministre du commerce d'inviter les chambres de commerce, les associations syndicales, les industriels et négociants français à offrir à l'Etat une collection complète des échantillons de leurs divers produits.

Ces échantillons seraient portés au Choa et présentés au roi Ménélick II comme un cadeau national, en échange duquel on lui demanderait d'exposer les objets offerts pendant un certains laps de temps dans une de ses capitales, Ankobor ou Antoto.

Observations météorologiques. — *Paris, 3 février.* — La pression barométrique est de 744 à Cherbourg ; 765 à Nice. — Le baromètre est très bas à l'ouest de l'Europe et très élevé à l'Est. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel nuageux. Quelques pluies. — Température douce.

AFFAIRES MILITAIRES

Engagements pour l'intendance. — M. le ministre de la guerre vient de décider que les engagements volontaires, formés en 1883, pour les sections d'administration, resteraient ouverts pour la catégorie des bureaux de l'intendance jusqu'à ce qu'ils aient atteint une proportion fixée.

Armée territoriale. — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, sont nommés :

1° Au grade de chef de bataillon. — 1er régiment : M. Eugène-Victor-Alexandre-Honoré Savornin, chef de bataillon en retraite, en remplacement de M. Delorme, affecté au service des étapes. — 4e régiment : M. Louis-Henry Lambin, chef de bataillon en retraite, en remplacement de M. Chaudoye, décédé. — 8e régiment : M. Henry-Benjamin-Charles Vautrain, chef de bataillon retraité, en remplacement de M. Deprey, qui a accompli la durée légale du service militaire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les tramways de Roubaix-Tourcoing. — M. Victor Lecocq, auteur d'une brochure sur les Railways-Routiers, vient d'ajouter un Mémoire à son premier travail.

Dans ce Mémoire, l'auteur examine les nouvelles propositions du juge-commissaire à la faillite des tramways de Roubaix-Tourcoing; il rappelle et approuve les articles publiés sur cette question, les 5 et 10 décembre dernier, dans le *Journal de Roubaix*, et il présente enfin un ensemble de propositions qu'il croit de nature à satisfaire à la fois la ville, les obligataires et le public.

Les propositions consistent à la reprise en régie, pour le compte des villes, des Tramways actuels, dont l'actif réel serait réalisé au profit des obligataires.

La régie, en outre du transport actuel des voyageurs, ferait celui des marchandises, suivant un système défini dans une note explicative.

Elle permettrait d'installer, si l'on veut, les Railways-Routiers sous le bénéfice de la loi du 11 juin 1880, et sans que, pour cela, les municipalités soient obligées de voter aucune garantie d'intérêts.

Le réseau actuel, qui est fermé, deviendrait extensible.

Le public, en outre des cars de voyageurs, aurait des wagons de marchandises et, plus tard, à bref délai, des voies ferrées utilisables par lui, ce qui, pour Roubaix-Tourcoing, représenterait — d'après M. Victor Lecocq — une économie de près de cinq mille francs par jour.

Pour établir ce résultat, l'auteur consacre aux Railways-Routiers un long article accompagné d'une planche hors texte.

Il préconise le remplacement des camions et des tombereaux, qui servent actuellement dans les villes de Roubaix et Tourcoing au transport des matières premières et des charbons, par des railways urbains sillonnant la ville en tous sens.

M. Victor Lecocq passe ensuite à l'examen de la nouvelle convention proposée pour l'exploitation des tramways de Lille, et il termine par cette déclaration qu'il trouve lui-même originale, mais nécessaire, et qu'il voudrait voir adopter par le conseil municipal de Lille :

« Les conseillers municipaux soussignés informent leurs électeurs qu'ils ont bien voté leur » appui à la nouvelle émission des obligations de » Tramways, et ce, dans l'intérêt même de la » ville de Lille, mais leur recommandent de faire » comme eux et de refuser même à cent sous les » nouvelles obligations de 500 fr. que le Crédit mobilier se propose d'émettre pour les tramways. »

Comme conclusions, M. Lecocq formule pour l'entreprise lilloise les mêmes propositions que pour celle de Roubaix et Tourcoing, les seules, d'après lui, qui peuvent sauver la situation.

Service d'inspection des denrées alimentaires. — Durant le mois de janvier, le service d'inspection des denrées alimentaires a saisi comme impropres à la consommation :

Aux Halles centrales : 170 kil. de viande, 100 kil. de moules, 30 kil. de légumes, 5 kil. de fruits.

Au marché aux poissons et chez divers marchands : 19 kil. 800 de viande, 35 kil. 500 de poisson, un cent d'huîtres, 1,060 kil. de moules, 35 kil. de légumes secs, 19 kil. 300 de fruits secs, 3 kil. de fromage, 800 grammes de beurre, 110 litres de lait battu et 93 kil. 300 d'épiceries diverses.

En outre, un cheval présenté pour la boucherie a été refusé et envoyé à l'équarrissage.

Mouvement de la population. — Voici le mouvement de la population de Roubaix pendant le mois de janvier. Nous mettons en regard les chiffres du mois correspondant de l'année précédente :

Naissances... 1884, 286. — 1885, 357.
Mariages..... 1884, 64. — 1885, 63.
Décès..... 1884, 197. — 1885, 245.

La Chandeleur, que l'Eglise célébrait hier, est ainsi appelée par qu'en beaucoup d'endroits, il se fait ce jour-là, une procession à laquelle tous les assistants portent des chandelles de cire ou des cierges bénits allumés, symboles de la véritable lumière qui venait éclairer les Gentils.

Dans les Flandres, cette fête est connue sous le nom de « Lichtmis », et on dit « lichtmissen » faire la Chandeleur, dans l'acception de se livrer à de bruyantes réjouissances, parce que, dans les campagnes, les domestiques quittent leurs services pour entrer dans d'autres ou se marier et profitent généralement de cette occasion pour s'adonner à toutes sortes de récréations joyeuses, même trop joyeuses, car elles dégénèrent parfois en débauches.

Ajoutons qu'il existe un jeu de mots sur l'expression « lichmissen » qui signifie à la fois célébrer la Chandeleur et manquer de lumière ou de raison.

Beaucoup de cultivateurs regardent le 2 février comme un jour très important pour prédire le temps et les récoltes.

S'il fait beau, l'année sera bonne, mais s'il tombe de la pluie ou de la neige, les vivres seront chers.

Il y a un dicton populaire encore assez répandu, qui dit :

Si, à la Chandeleur,
Les femmes dansent au soleil,
Le lin réussira

A côté de ces croyances fondées sur une longue observation des saisons et des éléments, à une époque où les paysans n'avaient pas le bonheur d'être renseignés par l'almanach Mathieu de la Drôme et les bureaux météorologiques, on y rencontre d'autres plus bizares et tenant de la superstition.

En certains pays, par exemple, on croyait fermement que les personnes qui paraissaient pâles à la lumière de la Chandeleur ne vivraient plus longtemps. On purifiait aussi les étables en y brûlant des baies et des branches de genièvre. Ce dernier usage, qui remonte à la plus haute antiquité, s'est maintenu jusqu'à nos jours dans diverses localités flamandes.

Beaucoup de communes choisissaient aussi, à la Purification, leur corps échevinal, et les échevins qui sortaient de fonctions formaient le conseil de leurs successeurs

Aujourd'hui, la plupart de ces coutumes ont disparu, balayées par cette foi raisonnée et positive qui est le côté saillant de notre siècle, ou par le rationalisme moderne. Seules, les cérémonies liturgiques ont subsisté et conservé leur caractère de touchante poésie, offrant ainsi un symbole de la vitalité de cette Eglise, qui demeure immuable au milieu des ravages du temps. G. C.

Le concert de la Grande-Fanfare et de la Cœcilia. — Le mois de février est, par excellence, le mois des concerts; ce sont la « Grande-Fanfare » et la « Cœcilia roubaisienne » qui ont ouvert le feu. Dimanche soir, la salle de l'Hippodrome était comble, et, pour donner idée de l'affluence du public, disons que, dans certaines loges, il y avait jusqu'à dix ou onze personnes, alors qu'il ne s'y trouve que six chaises.

La *Grande Fanfare* a exécuté trois morceaux qui ont été fort applaudis : l'ouverture de *Martha* a été jouée à la perfection. L'éloge de cette société n'est plus à faire : constatons, cependant, que son ancienne réputation demeure intacte, et que l'honneur en revient en grande partie à M. Montigny, son chef, artiste d'un mérite incontestable.

Nous devons féliciter la *Cœcilia* des progrès sensibles accomplis par elle depuis quelque temps : la cause en est à son excellente direction et à la bonne volonté de ses membres exécutants. Le chœur des *Navicateurs*, interprété avec beaucoup de sentiment et de goût, a obtenu un légitime succès.

M. G. Servraux a une belle voix et s'est fait vivement applaudir. Les deux sextuors dénotent, chez les artistes qui les ont rendus, une méthode exercée et une intelligence profonde de l'art musical. Quant à Mlle Salembier, elle semble réservée à un bel avenir. Douée d'une voix limpide et admirablement nuancée, elle a chanté avec beaucoup d'expression et d'assurance et s'est bien tirée d'un morceau qui nous a paru loin d'être dépourvu de difficultés pour une débutante. Un magnifique bouquet lui a été remis par M. Bourgeois, président de la *Grande-Fanfare*, aux applaudissements de l'auditoire.

M. Gabelles, clarinettiste, et M. X., hautbois, ont a joué avec un art consommé, un grand duo pour hautbois et clarinette, qui a été très goûté.

Les *Pasquilles tourquennoises*, de M. Emile Marcy, ont joui de la faveur particulière du public : M. Marcy a, d'ailleurs, débité les compositions de M. Watteeuw avec une grande fidélité et une verve désopilante. M. Henri Vergote, chargé de la partie comique, s'en est acquitté avec son succès habituel. A certains moments, il était absolument désopilant.

N'oublions pas M. Wassenove, qui a tenu le piano avec son talent bien connu.

Au commencement de la deuxième partie, la *Grande-Fanfare* a joué le *P'tit Qumqum*, en l'honneur de M. Desrousseaux, qui assistait à cette soirée, et le public a fait une ovation enthousiaste au chansonnier lillois. Ce dernier s'est montré très ému de ce témoignage de sympathie.

Durant le concert, une quête a eu lieu au profit des victimes de la catastrophe de Liévin : elle a donné un résultat très-satisfaisant.

En somme, excellente soirée, bonne interprétation, beaucoup d'applaudissements. Il convient d'en féliciter les présidents et des deux sociétés et les commissaires organisateurs de la fête.

On sait que M. Andrieux, ancien préfet de police, publie ses Mémoires. Entre autres détails curieux et intéressants, nous y trouvons le suivant. Tous les télégrammes qui peuvent intéresser le gouvernement, les ministres ou les préfets leur sont communiqués. Les dépêches chiffrées seules échappent à leurs investigations.

C'est peut-être pour cela qu'une dépêche met deux heures de Roubaix à Lille.

Il ne le fera plus. — L'ivresse inspire parfois des idées sinistres, témoin celle qui est venue tout à coup à l'esprit d'un tisserand, Charles Baerte. Lundi après-midi, il s'était adonné à de copieuses libations et, comme il avait la bière triste, il résolut d'en finir avec la vie qui lui paraissait intolérable.

Baerte est donc allé se jeter dans le canal, auprès du pont de la République. Il était environ quatre heures, et plusieurs personnes passaient en cet endroit. Deux d'entre elles, MM. Louis Haquette, fabricant de harnais, et Henri Pardon, n'écoutant que leur courage, s'élancèrent au secours du lugubre ivrogne et parvinrent à le retirer sain et sauf. Néanmoins, Baerte a été conduit à l'Hôtel-Dieu pour y recevoir quelques soins. Aujourd'hui, il va aussi bien que possible et jure bien de ne plus recommencer sa tentative désespérée !

Deux ouvriers fileurs de l'établissement Motte-Bossut, rue de la Tuilerie, ayant trop fêté la Saint-Lundi, se sont présentés lundi à leur atelier en état d'ivresse et ont cherché querelle à plusieurs autres ouvriers.

Le concierge, M. Achille Beaussart, les a fait sortir ; mais ils n'ont pas tardé à rentrer et ont frappé M. Beaussart, qui cherchait à les mettre à la porte. On est allé prévenir un agent ; mais, lorsque celui-ci est arrivé, nos deux gaillards ont pris la fuite sans qu'il ait été possible de les rejoindre.

Procès-verbal a été dressé contre eux.

Chronique théâtrale. — Jeudi prochain, on jouera, au Théâtre des Boulevards, une *Revue* départementale locale, industrielle et abracadabrante de M. Victor Couailhac, du *Petit Nord*. Cette composition est, dit-on, très amusante et faite avec esprit; elle est intitulée : *Avez-vous vu çà? Non? Eh bien! venez le voir* !!!

Une lettre de docteur

Vos PASTILLES GÉRAUDEL m'ont complètement guéri d'une bronchite opiniâtre que les médicaments ordinairement employés n'avaient même pu faire diminuer.

Je le répète, vos pastilles seules ont pu m'en débarrasser.

« Docteur A. HARBULOT, à Morgut (Ardennes). — A. M. GÉRAUDEL, pharmacien à Sainte-Menehould (Marne). 10184

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 24 janvier 1659. — Transport à la table des communs pauvres de Roubaix d'une lettre de rente héritière annuelle de 12 florins et demi, par devant Antoine-Floria Monier, et Adrien Monier, notaires à Roubaix. (Archives de Roubaix G. G- 228 n° 3.)

25 janvier 1686. — Lettre de purge du prix d'achat de cinq cents de terre à labour, gisant à Hem et tenus de la seigneurie de St-Pierre de Lille, acquis pour l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix moyennant la somme de 700 livres. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 28).

26 janvier 1474. — Amortissement de biens affectés à des fondations pieuses dans l'église de Roubaix. Nous y trouvons les mentions suivantes :

1° Trente-six sous de rente sur un bonnier de terre gisant à Roubaix et donnés à l'église dudit Roubaix par Pierre de Bois pour fondation d'un obit, comprenant six sous pour aumônier six pauvres personnes.

2° Un bonnier de terre gisant à Flers, tenus de l'échevinage d'Annapes; huit cents de terre à Roubaix, et un bonnier de terre tenu du Royaume des Timaux, donnés à ladite église par feu sire Pierre de Vrenay, pour fondation de 12 messes et un obit par an, comprenant huit livres à convertir en pain pour être distribué aux pauvres. (Archives du Nord B, 1609 quatorzième registre des Chartres f° 370 v°.)

Condition publique des soies, des laines et des cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de janvier 1883

..9.280	colis de laine peignée	...999.470	k.
....467	» d'écouailles et de blousses	....59.075	»
..1.696	» de laine filée	...182.082	»
.....44	» de soie	.....2.317	»
..1.658	» de coton	...177.359	»
.13.145	colis pesant ensemble	.1.411.303	k.
	Décreusage ..... 46 1/2 opérations		
	Titrage ..... 983 »		

Mouvement du mois de janvier 1884

.10.618	colis de laine peignée	.1.142.798	k.
....493	» d'écouailles et de blousses	....53.049	»
..1.899	» de laine filée	...203.250	»
.....33	» de soie	.....2.368	»
..1.450	» de coton	...155.249	»
.14.493	colis pesant ensemble	.1.556.714	k.
	Décreusage ..... 46 1/2 opérations		
	Titrage ..... 984 »		

Mouvement du mois de janvier 1885

.11.698	colis de laine peignée	.1.259.007	k.
.....94	» d'écouailles et de blousses	....10.364	»
..1.788	» de laine filée	...192.093	»
.....57	» de soie	.....2.759	»
..1.667	» de coton	...173.426	»
.15.304	colis pesant ensemble	.1.642.619	k.
	Décreusage ..... 77 opérations		
	Titrage ..... 841 »		

Certifié,

Le Directeur, A. MUSIN.

AVIS AUX ÉLECTEURS. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de LEUR INSCRIPTION *ou de leur* MAINTIEN *sur le listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

TOURCOING

Chronique du bien. — Lundi après-midi, M. Paolo, douanier à la gare, en visitant le train venant de la Belgique, a trouvé dans un compartiment un porte-monnaie bien garni, qu'il a déposé au bureau de police.

Affaire Nolf. — Lundi à 1 heure de l'après-midi, plus de deux cents personnes stationnaient en face de l'hôtel-de-ville, pour assister au départ de Nolf, conduit à Lille. A 1 heure 1/2, le messager infidèle prenait place dans un fiacre, entre deux agents de sûreté. Une voiture, chargée des marchandises détournées et saisies, suivait.

Plusieurs des confrères de Nolf, voituriers de Lille à Armentières, Seclin, Cysoing, etc, sont venus porter plainte contre lui pour vol de nombreux colis.

Bondues. — Dimanche après-midi, la gendarmerie de Tourcoing a, en vertu d'un mandat d'amener, arrêté Zélie Boulque, âgée de quarante ans, cabaretière au hameau du Mont, inculpée d'un avortement remontant à plusieurs mois.

LILLE

La police des mœurs. — Un journal radical, l'*Intransigeant*, se constitue le chevalier des malheureuses qui, depuis quelques années, accaparent le soir la voie publique à Lille, et poursuivent de leurs appels les promeneurs et les passants.

« Un arrêté, dit ce journal, interdit aux femmes » seules de circuler dans les couloirs ou dans le » foyer du théâtre sous peine d'arrestation immédiate.

» Défense est faite également aux femmes seules » de se promener dans les rues.

» A chaque instant, arrestations opérées par la » police des mœurs. Chaque citoyen est exposé à » voir empoigner sa femme ou sa fille — si elle a » le malheur de sortir sans être accompagnée. »

Rien n'est vrai de tout cela.

Les femmes honnêtes, à Lille, ne sont jamais inquiétées par la police. Quant aux autres, elles ne le sont malheureusement pas assez. Depuis la loi Goblet les agents sont désarmés vis-à-vis d'elles, et la ville de Lille est une de celles qui ont le plus à souffrir de cette lèpre sociale.

C'est par milliers qu'on trouve ici des créatures, des enfants, car plusieurs ont à peine dépassé leur seizième année, se livrant à un trafic honteux. Et comme si ce n'était pas assez, les jours de marché, Bruxelles nous envoie une importante représentation de sa colonie qui vient ici faire le mercredi et le samedi, sans que la police puisse rien contre cette immoralité flagrante.

L'*Intransigeant* est bien mal inspiré en plaidant la thèse qu'il défend, et il n'est pas une nature honnête, soucieuse de la morale et de la santé publiques, qui n'appelle de tous ses vœux des lois de rigueur contre une dépravation aussi éhontée.

Election des prudhommes patrons. — Le 2e tour de scrutin a eu lieu à 3 heures; il a donné les résultats suivants :

1re catégorie : 12 votants. MM Eugène Crépy et Victor Drieu ont été élus avec 12 et 11 voix.

3e catégorie : 6 votants. MM. Senoutzen et Léon Masquelier, ayant obtenu chacun 3 voix, M. Senoutzen est élu par bénéfice d'âge.

Le conseil des prud'hommes patrons ne se trouve pas encore complet; l'élection de M. Popelard, qui n'a obtenu qu'une voix aux premières élections (un seul électeur s'étant présenté), étant contestée par M. le préfet, qui en a saisi le conseil de préfecture et celle de M. Mathelin étant entachée de nullité.

Faux billets. — Il circule depuis un mois des billets de banque faux de 50 francs. La Banque de Lille en a reçu 12 depuis un mois qu'elle n'a pas remboursé. Ces billets sont très faciles à reconnaître. Tous sont dichirés en quatre morceaux et recollés avec des bandes de papier gommé qui empêchent ainsi de s'apercevoir que le filigrane est imparfaitement imité.

Nous engageons donc à se méfier des billets de 50 francs recollés. Le faussaire est maintenant connu; il a été arrêté au Havre porteur de 15 billets faux.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 3 février

Présidence de M. HEDDE

Constant Neyts est accusé d'avoir volé du bois chez un constructeur de la rue Gauthier-de-Châtillon. Neyts, malgré ses dénégations, est condamné à deux mois de prison.

***

Frédéric Vroenen est garçon d'écurie chez les époux Coppez, de Lille. D'un très mauvais caractère, il ne supporte pas les observations. Le 30 janvier, le sieur Coppez lui ayant reproché sa négligence, Vroenen se jeta sur lui et le frappa violemment. Les agents de police intervinrent et ne s'en rendirent maîtres que difficilement.

L'affaire est remise à mercredi pour de nouveaux renseignements.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes pour fraude : 1 mois et 500 fr. d'amende à Amand Delaert, Lamelin et Vandecastle, tous trois d'origine belges; 6 jours de prison et 500 fr. d'amende à Hyacinthe Boet ; 15 jours de prison et 500 fr. d'amende à Louis Duthoit, de Lille.

NORD

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 2 février, la Chambre a adopté le projet de résolution de M. Ballue et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abrogation de l'article 86 du règlement de la Chambre des députés, autorisant le scrutin secret :

NORD. — Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard-Brame, Cirier, Desmoutiers, Girard, Girard, Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, P. Legrand, Masure, A. Serépel, Trystram ; contre : MM. Jonglez, Outters, Plichon, des Rotours.

PAS-DE-CALAIS. — Pour : MM. Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot ; contre : MM. Ansart, Graux, Hamille.

2° La Chambre a rejeté l'article additionnel proposé par M. Paul Bert à la loi de finances de 1885.

Cet article demandait l'aliénation, au profit de la caisse des écoles, des biens domaniaux affectés au culte en dehors du Concordat.

NORD. — Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard, Giroud, P. Legrand, Masure. Contre : MM. Bergerot, Brame, Jonglez, Outters, Plichon, des Rotours, A. Serépel. N'a pas pris part au vote : M. Trystram.

PAS-DE-CALAIS. — Pour : M. Desprez ; contre : MM. Bouilliez-Bridou, Fanien, Graux, Lefebvre du Prey, Levert ; n'ont pas pris part au vote : MM. Ansart, Florent-Lefebvre, Hamille.

COUR D'ASSISES DU NORD. — Voici le rôle de la *session ordinaire* des assises du Nord qui s'ouvriront à Douai, le 23 février, sous la présidence de M. le conseiller Lefebvre du Prey ayant pour assesseurs MM. les conseillers Hannotin et Ruhland :

Lundi 23 février. — Ministère public : M. Fleury, avocat-général. — 1re affaire. Pierre Cantaert, tisserand à Tourcoing ; affaire de mœurs. Défenseur : Me Poulle. — 2e affaire. Louis Maes, ouvrier agricole à Zegerscappel ; incendie de récoltes en meules. — 3e affaire. Henri Hanssart, peigneur de lin à Toufflers ; affaire de mœurs.

Mardi 24 février. — Ministère public : M. Vibert, substitut du procureur général. — 1re affaire Alfred Sterckman, marchand à Bellezeele ; coups suivis de mort. — 2e affaire. Valéry Orphée, ouvrier carrier, à St-Hilaire ; affaire de mœurs.

Mercredi 25 février. — Ministère public : Me Fleury, avocat général. — 1re affaire. Ernestin Manet, de St-Python, domestique ; infanticide. — 2e affaire. Octave Marc, ouvrier d'usine à Rouvignies ; tentative d'assassinat.

Jeudi 26 février. — Ministère public : M. Vibert, substitut du procureur-général. — 1re affaire. Augustin Delobel, cordonnier à Saint-Pol-lez-Dunkerque ; affaire de mœurs. — 2e affaire. Henri Mouratt, cordonnier à Ennetières-en Weppes ; tentative d'assassinat.

Vendredi 27 février. — Ministère public : M. Fleury ou Dumas, avocat-général. — Jean-Baptiste Castrique, négociant à la Madeleine-lez-Lille ; faux. Défenseur : Me Hattu.

Samedi 28 février. — Ministère public : M. Fleury ou Dumas, avocat-général. — Continuation de l'affaire Castrique.

Lundi 2 mars. — Ministère public : M. Vibert, substitut du procureur-général. — Pierre Depouhon, manœuvre de maçon à Roubaix ; le meurtre de la rue Magenta.

Mardi 3 mars. — Ministère public : M. Fleury, avocat général. — Alexandre Courtin, menuisier; meurtre d'une enfant dans un bois.

Mercredi 4 mars. — Ministère public : M. Vibert, substitut du procureur-général. — 1re affaire. Louis Mamesse, domestique à Ors; vol qualifié. — 2e affaire. Marcellus Walgraeve, épicier à Lille; affaire de mœurs. — 3e affaire. François Overhof, verrier, Jean Baptiste Bachelier, maréchal ferrant et Henri Knault, typographe à Lille; fabrication et émission de fausse monnaie.

Jeudi 5 mars. — Ministère public : M. Fleury, avocat-général. — Fernand Descamps, imprimeur libraire à Fresnes ; tentative de meurtre.

On voit que, dans cette session, seront jugées sept affaires d'assassinat, de meurtre ou de tentative, d'infanticide et de coups suivis de mort.

On remarque aussi que ni le crime de la rue de Lannoy à Fives, ni l'affaire des voleurs de jardins de Lille ne sont inscrites au rôle de cette session ; mais on sait déjà que celle-ci sera suivie, dans le courant de mars, d'une session *supplémentaire*.

D'un autre côté, la 1ère chambre civile de la Cour d'appel a procédé, hier lundi, au tirage au sort des jurés de la session qui commence le 23 de ce mois. Aussitôt que la liste de leurs noms aura été dressée, nous la publierons.

Maubeuge. — M. Maxime Lecomte, député de la 2e circonscription d'Avesnes, a rendu compte, hier, à Maubeuge, de son mandat à ses électeurs. Lorsqu'il eut fini de parler, M. Maxime Lecomte a répondu de la manière suivante à M. Martin Désiré, de Ferrière-la-Grande, qui lui a demandé, au nom d'un groupe d'électeurs de cette commune son avis sur l'application aux étrangers de la loi du recrutement.

Toujours guidé par les idées d'égalité et de justice que j'ai eu l'honneur de vous exposer, j'ai pris à cet égard une initiative. Je chercherai à introduire dans la loi, au cours de la deuxième délibération, une disposition qui, dans certaines conditions, astreindra au service militaire les fils d'étrangers qui vivent sur le sol français et ne se différencient des Français qu'en un point, c'est qu'ils échappent complètement aux lourdes charges du service militaire. »

Marcoilles. — Le scrutin qui a eu lieu à Marcoilles, pour l'élection de quatre conseillers municipaux, n'a donné qu'un résultat incomplet :

MM. Bevierre et Vendois, républicains, ayant seuls réuni la majorité absolue, il y a lieu de procéder dimanche prochain à un ballottage pour l'élection de deux conseillers restant à nommer.

Hazebrouck. — *Prisonnier par substitution.* — Un sieur R... récemment condamné à un mois de prison par le tribunal d'Hazebrouck pour outrages et injures, n'a rien trouvé de mieux que de faire purger sa condamnation par un sieur H... Tout allait bien et le remplaçant avait « écopé » quinze jours, quand le pot aux roses a été découvert. La gendarmerie est allée arrêter R... à son domicile et celui-ci va avoir à rendre compte de cette substitution.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — Mgr Dennel, évêque d'Arras, est arrivé à Saint-Omer, venant de Boulogne, samedi dernier, par le train de 7 heures 15 du soir, il a été reçu par le clergé de la ville ; dimanche, à l'issue de la grand'messe, le nouvel évêque a reçu les autorités civiles et militaires.

— L'assassin Pierre-Antoine Hecquet, qui a tué sa femme, à Etaples, en novembre dernier et qui, pour ce crime, a été condamné par les dernières assises du Pas-de-Calais à la peine de mort, est actuellement encore détenu en la maison d'arrêt de Saint-Omer. Il est très calme et espère beaucoup en la clémence de M. le président de la République ; revêtu de la camisole de force, quoique gêné dans ses mouvements, il fume, lit et joue volontiers avec les deux détenus qui lui tiennent compagnie.

Il répète sans cesse qu'il n'a tué sa femme que dans un moment de délire, et que la préméditation est tout à fait étrangère au crime qu'il a commis.

Si Hecquet est exécuté, l'exécution aurait lieu sur l'une des places publiques de Saint-Omer.

Boulogne. — Le prince de Galles et sa suite sont passés cette nuit à Boulogne, venant de Folkestone, et en route pour Paris.

Hermies. — Nous lisons dans le *Pas-de-Calais* :

« Mardi dernier, les conscrits de Boursies, au retour du tirage au sort, jugèrent à propos de parcourir les rues d'Hermies, avec force tapage. Ils rencontrèrent, sur leur passage, M. le curé d'Hermies, qu'ils insultèrent par des cris sauvages et des huées malhonnêtes.

» L'administration municipale d'Hermies, irritée de voir insulter le pasteur que la paroisse entière estime et respecte, exigea prompte réparation.

» Le mercredi, dès le matin, les conscrits de Boursies étaient sommés individuellement d'avoir à comparaître à la mairie d'Hermies. Revenus à des sentiments meilleurs, et reconnaissant leur faute, ils se présentèrent, escortés par les deux gardes d'Hermies, au presbytère et demandèrent à offrir leurs excuses.

» M. le curé, accueillant leur repentir, les renvoya pardonnés, non sans leur avoir adressé quelques conseils dont ils feront sans doute leur profit, et imposé une pénitence dont les pauvres d'Hermies pourront se réjouir.

« A Boursies, comme à Hermies, on juge sévèrement la conduite des jeunes étourdis qui se sont attiré cette leçon méritée, et l'on approuve l'énergie que l'autorité municipale a su déployer dans cette occasion. »

Saint-Pol. — *Suppression des vicariats.* — Une lettre du sous-préfet de Saint-Pol au maire de cette ville, nous fait connaître les agissements du gouvernement à l'égard des vicariats, dont l'allocation n'est pas encore légalement supprimée par le vote des Chambres. Voici la pièce :

St-Pol, le 10 décembre 1884.

Monsieur le maire de St-Pol,

L'allocation de 450 fr., faite par l'Etat aux vicariats des paroisses pauvres, ne l'est que dans l'intérêt exclusif et au profit des communes, pour leur permettre d'assurer, sans sacrifices hors de proportion avec leurs ressources budgétaire, le service du culte sur leur territoire, d'où il suit, — écrit M. le ministre de la justice et des cultes à

FEUILLETON DU 4 FÉVRIER — (N° 55).

LA PEAU DU MORT

XXVII

SUITE.

XXVIII

A l'instant même où Lucien quittait le Palais de Justice, un homme à mine étrange le suivit de loin. Montussan avait aperçu le personnage, ce qui attira sur sa physionomie un éclair de malice.

Mais il ne fit pas un mouvement, il ne mit pas plus d'empressement à marcher. Au contraire, il s'arrêta sur les quais, regarda couler l'eau, fit des études comparées sur la vitesse des bateaux-omnibus et continua lentement sa route vers le quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Une fois dans la rue Saint-Antoine, il s'orienta, mit le cap sur la Bastille, enfila le faubourg Saint-Antoine, tourna à gauche et gagna le boulevard extérieur.

On eût juré que Montussan voulait absolument lasser la patience de celui qui le suivait.

Mais l'autre continuait tranquillement à filer le bohème comme un homme qui fait consciencieusement son métier.

Après mille détours, Montussan arriva sur le boulevard de la Villette et entra dans un cabaret très mal famé où il se fit servir une consommation quelconque qui lui permit de lier conversation avec quelques habitués du lieu. Il offrit même à ces derniers une tournée et fut vu par l'agent à l'attention de qui on l'avait confié, dans l'exercice de cette aimable fraternité.

Au bout